

46 - Représentation du « Malade Imaginaire », de Molière, dans le jardin de Versailles (1673), musique de Marc-Antoine Charpentier (1634-1704).
(s. v. N° 47) (CL. BULLOZ.)

Ordel saule -

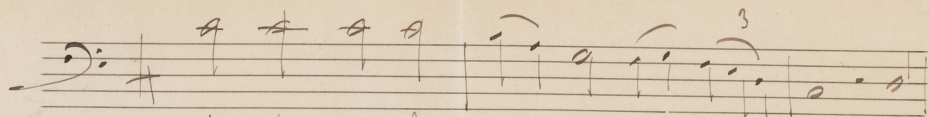
Ordelin de Lesneval -

L'autre par une prairie -

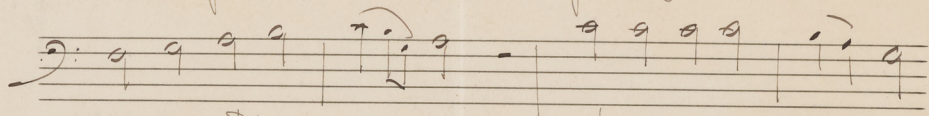
l'histoire des noms propres
décadence de Rome.

IV

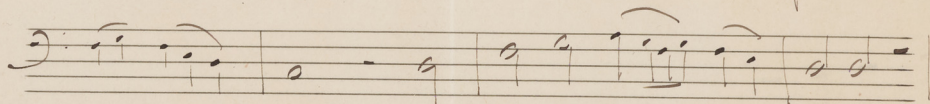
Au temps de la décadence de l'empire
romain, on ne connaît plus de règle
fixe, on a perdu le sens des précédentes
distinctions et l'on va au hasard ;
de plus un certain nombre de suffixes
s'introduit dans l'usage et l'on
dit " Marcius " Marcinius, Marcianus"
au lieu de Marcius comme à la
bonne époque



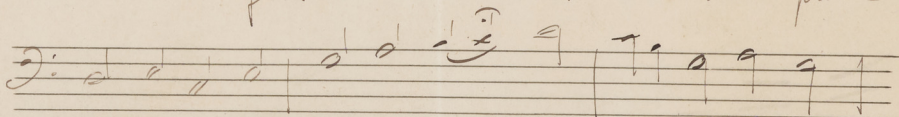
gar-te de la tor, gar-dey en-tor les



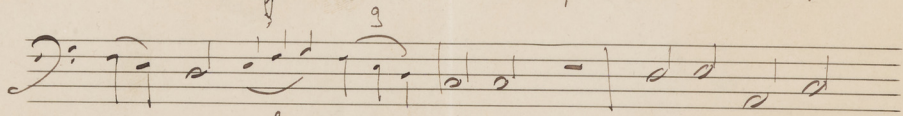
murs de Jheros rore e cor soule se-foe dome



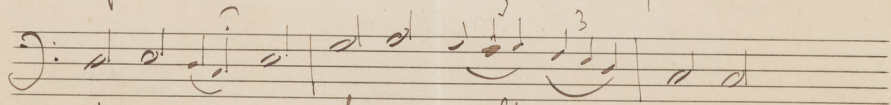
el-sei-quin et ter-ron roue en proie



hu el hu el hu el hu' pi lai re-u fa'



jus tog la cou-drote hu el hu el



hu el hu a tieper lo-cir-voice

13

être considérée comme suffisante et veut des additions qui
en complèteront l'importance.

Vers le milieu de notre siècle, parut le premier fascicule
de l'ouvrage de

Hoffmeister (Fr.) Handbuch der musikalischen Literatur
oder Verzeichniss der im Deutschen Reiche und in den
angrenzenden Ländern erschienenen Musikalien, auch
musikalischen Schriften. Leipzig. 1852-1888. 9 vol. in 4.

Recueil méthodique des fascicules annuels publiés
par la même librairie.

Les œuvres musicales du 16^e et du 17^e siècle ~~ont~~ ont
une excellente bibliographie, qui n'a point encore
été dépassée.

Sitner (R.) - Bibliographie der Musikwissenschaft
des XV^{ten} und XVI^{ten} Jahrhunderts. Berlin 1877. in 8.

~~Les journaux et autres périodiques~~. L'orgue et le
piano eurent leur bibliographie avec les deux
ouvrages suivants :

Kothe ~~et~~ und Forchhammer (Th.) Führer durch

14

die Orgellitteratur . . . Lipsig . 1892 . in 16 .

er

Prosnig (A.) - Handbuch der Wiener-Literatur von 1450
bis 1780 . . . Wien . 1887 . in 8 .

^{Litterature musicale}
~~La~~ Musique aus Pays Bas a été répertorié dans
l'ouvrage de

Ich - (G. J. von) - Handbook der Nederlandsche musik-
-litteratur, catalogus . . . Amsterdam - 1888-1890 . in 8 .

Vous avez deux ouvrages de bibliographie musicale
aus à Braunschweig - En voici les titres :

1^o Braunschweig (W.) . Die Musiklitteratur des Mittelalters
Karlsruhe . 1883 . in 8 .

2^o . le même . . . Bibliographische Lösung der
Streitfrage über den Ursprung des gregorianischen Gesanges
Lipsig . 1895 . in 8 .

Récemment enfin paraissait en Amérique un volume intitulé

Matthew (J. E.). The Literature of music. New-York 1896. in-16.

et à Paris, la même année commençait une publication, qui nous promet beaucoup sur le sujet qui nous intéresse

Le Journal musical, - Bulletin international critique de la bibliographie musicale.
Paris. 1896 et ss. in 8

Je n'ai pas à beaucoup près cité toute la bibliographie particulière de la musique, je vous en ai indiqué quelques unes à titre d'exemple, un travail complet en réunirait un plus grand nombre. Je passe maintenant à la seconde source que nous avons annoncée sous le titre

1) Ouvrages à caractère bibliographique : ce sont les travaux de second main ou l'auteur nous donne

La liste des ouvrages qu'il consulté ou qu'il a consultés sur son sujet. Les ouvrages sont assez nombreux dans votre partie : en première ligne, nous citerions les histoires générales de la musique de Fétis, d'Ambros de Savoie, qui sont assez riches en bibliographie ; le Dictionnaire des musiciens de Fétis, continué par Pougin & également de prétentions bibliographiques, nous en tirons autant du Dictionnaire de musique de Hugo Pierrmann, traduction franc. de Humbert, en cours de publication. Les articles de musique de la Grande Encyclopédie du XIX^e siècle sont également assez bien documentés au point de vue bibliographique. Les sujets particuliers, le moyen âge, l'opéra, les pays étrangers & etc, ont leur bibliographie dans les ouvrages spéciaux ; ainsi dans son étude sur la musique au siècle de Louis XVI d'Arvois fils donne une bibliographie consciencieuse ; ainsi encore, Böhm dans son grand ouvrage Altdeutsche Liederbuch a fait une bibliographie très complète de la chanson populaire en Allemagne. Je ne puis trop insister sur ce sujet et je pense ~~vous~~ avoir indiqué par ces quelques citations une orientation à vos recherches.

c / Les catalogues sont infiniment précieux pour la constitution d'une bibliographie musicale. Nous distinguerons entre les catalogues de bibliothèques et les catalogues de librairie.

Il y a les catalogues de bibliothèques publiques et les catalogues imprimés de Bibliothèques privées. La Bibliothèque Nationale de Paris tient à jour ~~un~~ un catalogue par ordre alphabétique de matières des volumes qui y entrent : il a commencé en 1882 et l'article musique avec ses subdivisions est assez important. Les autres bibliothèques publient également des catalogues.

Comme bibliothèques privées, nous en connaissons ^{deux} ~~plusieurs~~ qui ont publié un catalogue de musique, telle la bibliothèque aujourd'hui au Lycée de Glogau du savant abbé Martini, telle encore la bibliothèque musicale et théâtrale de M. Martin, ancien directeur du Conservatoire de Marseille, telle enfin la bibliothèque de Fêtes, acquis par l'Etat Belge.

Après premier rang des catalogues de libraires nous venons spécialement des ouvrages de musique, il faut citer les catalogues de Siepmannschon, à Berlin qui publie d'une façon régulière d'admirables catalogues de Musikliteratur, tout l'ensemble constitue le plus vaste répertoire de bibliographie musicale.

18

que je connaisse. D'autres libraires publient parfois des catalogues de littérature musicale, mais moins importants et d'une façon moins fréquente, ainsi Rosenthal à Munich, aussi à Paris, la librairie Legor et Fischbacher. Le grand éditeur allemand, Breitkopf, a un fond assez considérable d'ouvrages musicologiques et le catalogue que ne doit pas en être négligé.

§ Un dernier élément et non le moindre de bibliographie musicologique comprend les revues musicales, je ne parle pas des revues mondaines, mais les revues à tournure scientifique; les articles médiocres alternent avec d'excellents travaux. Je ne les énumère pas ici, on peut facilement les trouver. Une bibliographie complète doit en opérer le dépouillement.

Il suffit pour mettre en œuvre tous les éléments bibliographiques fournis par les sources que je viens d'indiquer de transcrire sur fiches les titres indications d'après les règles ordinaires de la rédaction des fiches bibliographiques et de faire ensuite un double classement de ces fiches
par ordre alphabétique de noms d'auteurs
par ordre méthodique ou alphabétique de matières

avant par Pierre Goussier en 1675 et imprimée dans la préface de l'Antiphonaire de Parisiens; même en 1719, Georges N'chart propos d'entendre de Grégoire II ce que la tradition rapporte à saint Grégoire le grand. Il s'étoit étai assez savant liturgiste pour ne pas ignorer ces controverses. Il n'en dit rien, parce que sans doute elles ne lui paraissent point sérieuses.

Il examina ensuite les altérations qui ont, sous l'influence du chant gallican, pénétré la mélodie primitive et comme il s'est efforcé dans la réimpression qu'il fit de l'Antiphonaire et du Graduel d'épurer le texte sacré: il y a là un exposé de méthode assez curieux.

Je me suis proposé de antouiser comme avoit fait saint Grégoire. J'ai déjà dit que antouiser étoit puiser de tous côtés et faire un recueil choisi de tout ce qu'on a ramassé le gros est fond de l'Antiphonaire de Paris et dans le goût de l'Antiphonaire précédent, dont je m'étois rempli des les années 1703, 1704 et suivantes: mais comme Paris en étoit par des ecclésiastiques de tout le royaume, plusieurs s'apercevoient qu'il y avoit quelquefois trop de légèreté ou de sécheresse dans l'Antiphonaire de M. de Sarlay. J'ai donc rendu plus communes ou plus fréquentes les mélodies de nos symphonistes français du neuvième, dixième et onzième siècles, surtout dans les Répons. C'est ce qu'on avoit observé déjà en quelques diocèses, en y renouvellant les livres

Il avait ramassé beaucoup de matériaux : il est infiniment regrettable que le savant abbé n'ait pas eu le temps de réaliser cette conception, car le traité historique auquel je viens maintenant, est dans son exigence un pur chef d'œuvre ; c'est le sommet qui vaut un long poème.

L'économie du traité historique laisse voir que ce n'est en effet que l'extrait d'un plus long ouvrage : quelques points seulement y sont traités. On sent pourtant que Sebeyf a cherché à étudier les causes de l'excellence de plain-chant et de sa décadence par les altérations postérieures qui s'y sont introduites. Il nous montre d'abord comment des maîtres illustres ne dédaignèrent pas de l'enseigner et comment de tout temps, il y eut de notables personnages pour le tenir en haute estime : des empereurs ou des rois, Charlemagne, Charles le Chauve, le roi Robert ; des seigneurs feudaux, Fouques d'Angou, Thibaut de Champagne entre autres, des évêques, des abbés apportèrent des compositions nouvelles au vieux trésor des cantilènes grégoriennes.

Le Chapitre III traite des anciens auteurs de chant romain et là, l'abbé Sebeyf se rallie à l'attribution traditionnelle des mélodies sacrées à saint Grégoire. Pourtant déjà, la Vie qui affirme que si jamais l'antiphonaire a mérité de porter le nom de grégorien, c'est tout au plus de saint Grégoire II, ou même de Grégoire III, qu'il s'agit, avait été mise en

Primicerii sine chori et cantorum magistri

in deposit. compend. benefic.

fol. 6.

cité par Du Camp.

Le primicier exerce les fonctions de notaire épiscopal.

Epistolas Episcopi pro diebus ieiuniorum parochia-
nis ipse (primicerius) per ostiarios dirigit; clericos, quos
delinquere cognoscit, ipse diringat; quos vero emendare
non valet, eorum excessus ad cognitionem Episcopi deferat,
Basilicanos ipse constituat et matriculam ipse disponat.

Corpus iuris canon. c. 1. dist. 25.

Faber (Fr. X) Die römische „Schola Cantorum“. Leipzig. Breitkopf. 1878.
B. Mat. S. I 8865.

Primicerius

13. Ceremonial de Gregore X. 1271. 1276. „Primicerius cantabit cum schola“ Mab. o. v. 13.

14. Ordo romanus de Bonifacio VIII (1294-1303) „primicerius cum schola“ pour chants „Introitus et Kyrie eleison cum cantu romano“.

Pendant le séjour du pape a Avignon, la Schola resta a Rome.

Hierarchie dans la Scola Cantorum

On voit dans les Ordines Romani que la Scola avait
à sa tête plusieurs sous-diacres
le prior ou primicerius
le secundus ou secundicerius
le tertius

et le quartus ou archiparaphoniste
étaient les dignitaires de la corporation. Au dessous d'eux
il y avait les chefs de groupe, ou paraphonistae. Dans
les cérémonies, les enfants s'alignaient sur deux rangs
les dignitaires en tête, les paraphonistes en serre-file.

Voir Gerbert p. 306

7 Duchesne, Orig. de culte chr. p. 349 en note.

Annales romains.

[Pascalis II] cum vero ad superiora gradum
ascendisset illi dominus papa cum episcopis pluribus
cum cardinalibus presbiteris et diaconibus, cum
subdiaconibus et ceteris scilicet cantorum ministris
affuit

ed. Duchesne, dans L. Liber Pontif. II. p. 341.

Mention de primicer

D

Gelasius 1118-1119

..... Nicolaus primicerius cum scola
cantorum

Ab. Pontif. W. Duchesne . II . p. 313.

Et in scola cantorum que prius orphanotrophium
vocabatur, heptateuchum unum obtulit.

Guillelmus librorum in vita Stephani II.

I. II. reconstituit la scolo

Sergius II. (844-847)

Ipsa vero admiranda et beatissimus papa Scolam
Cantorum quae pridem Orphanotropheum vocabatur,
cum proe nimia vetustate iam emarcuerat et pene
in ruina posita atque corrupta a praeis temporibus
videretur, Sei annuente clementia, a fundamentis
in meliorem, ut olim fuerat, statum nouiter restau-
rauit. Caeterum etiam et in oratorio beati Stephani
protomartyris quod positum est in ipse scola, fecit
uelum de fundato I cum periculis de tyreo; similiter
ubi supra fecit pateram et calicem de argento
purissimo, qui pensant simul lib. II. et uncias II.

lib. Pontif. et. Duchesne. II. p. 98.

Sergius II ex eadem Schola

Sergius II. (844-847)

Tunc presul eum scolae cantorum ad erudiendum
communis tradidit litteras et ut mellifluis instrueretur
cantilacinae melodiis. Insiquis ibem et solertissimus
puer celeriter omne litterarum disciplinae sumpsit
ingenium ut omnes ipsius praecelleret scolae pueros
fide auditis optimus pontifex inaeplebili replebatur cotidie
gaudio pro pueritiae eius benignis profectibus. Tum
eum acolitum in sancta constituit Romana ecclesia.

Liber Pontif. et Duchesne II. p. 86.

Alexandre III

..... el primicerio cum sola cantorum

Boston, les vies des Papes.

. et Duchesne, e la suite du Lib. Pont. II. p. 399.

de Primicerius dans le Corpus Juris Canonici

Gratien. decret. D. i Dist xxv, c. 1

bas de colonne
121
opinion le 9

Ad primicerium pertinent acolythi, exorcistae, psalmista atque lectores: signum quoque dandum pro officio clericorum, pro vite honestate, et officii meditando et peragendi sollicita lectiones, benedictiones, psalmum, laudes, offertorium et responsoria quae clericorum dicere debeat. Ordo quoque et modus psallendi in choro pro solemnitate temporum: ordinatio quoque pro luminaribus deportandis. Si quid etiam necessarium est pro reparatione Basilicarum, quae sunt in Urbe, episcopus denunciabit sacerdoti: epistolae episcopi pro diebus jejuniorum parochianis per ostiarios episcopi dirigat: clericos quos delinquentes cognoscit, episcopus detrahat: quos vero emendare non valet, eorum excessus ad agnitionem episcopi deferat: basilicanos episcopus constituat, et matriculam episcopi disponat. Quando autem primicerius absens est, quae praedicta sunt, episcopus exquirat, qui ei aut lege proximus est, aut eruditior.

Quodammodo de Schola romana.

Scholam quoque cantorum, que hactenus eisdem institutionibus in sancta romana ecclesia moderatur, constituit: eique cum nonnullis prediis duas habitacula, scilicet alterum sub gradibus beati Petri apostoli, alterum vero sub Lateranensis patriarchii domibus fabricavit.

Joannes Diaconus . P. Th. c. 6.
P. L. LXXV. col. 61.

Sur la Schola Cantorum

cf. B.-L. LXXVIII, 314

La note de D. Ménard (253) sur le texte : dicit Schola
responsorium ... In Sacram. Greg. (col. 81 de Miqre)

Ern. Monaci, Per la
storia della Scola cantorum
Lateranense (Archivio
della Società Romana
di storia patria, 1897,
XX, 451-63). —

F. Calce
7

Primicerius et Schola Cantorum Urbis

Du XII^e au XIV^e Siècle

Cf. le court mémoire présenté par Mgr. G. M. Baumgarten
au Congrès scient. cathol. de Tribourg, en 1897, et imprimé
dans le fasc. de la V^e section (historique) p. 174 à 182.
On y traite surtout des Privilèges de la "Schola".

Mss de la p. 92. (p. 102^a). du Lib. Pontif. et Duchem.

Le Liber Poenitentiarum (VII, 19 Garner, 97 Rozier) contient une formule pour la récupération d'un fonds indument soustrait à l'Orphanotrophium. On y remarque ce considérant, "Quoniam necessitate victus arctatur locus, frequentia cessant infantium, quibus deerat expensae providentia. Ne ergo cantorum deficeret ordo atque hinc Dei ecclesiae contumelia irrogaretur ..." etc. Ceci concorde très bien avec l'indication quae priorem, etc.

cf. Reg. Subl. n. m. charte de l'année 919, où figure un Jean sous le nom de l'église romaine et primicier scote cantorum qui appellatur orphanotrophio. La Schola cantorum est mentionnée dans une lettre de Paul I à Pépin le Bref (Jaffé. 2371; Cod. Car. p. 139) et dans tous les Ordines du VIII^e et du IX^e siècle. Jean Diacre, dans sa vie de saint Grégoire (II, 6) en attribue la fondation à ce grand pape.

L'établissement avait, comme il est dit ici une chapelle sous le vocable de saint Etienne, que l'on trouve encore mentionnée dans l'Ordo de Lucius à la fin du XII^e siècle; au XIV^e, elle est marquée (1. Stephani de schola cantorii) détruite dans le catalogue du ms. de Turin qui la place entre les deux églises saint Matthieu et s. Barthélémy, toutes deux sur la voie Merulana, à proximité du Latran.

Quarequoniam la scola Cantorum fuit fundata

dicit a tempore Silvestri P. citra constructae fuerunt
in urbe plures ecclesiae et magnae, non tamen
habebant clericos vel monachos ad officiarum
iisdem. Presbyteri enim titulorum et diaconi
diaconarum ad suum tantum officium vacabant.
Primi namque in sacramentis, secundi procurandis
pauperibus insudabant, nec habebant singulae tum
ecclesiae, unde possent collegium sustentare. Ideoque
fuit ordinata scola cantorum, quae fuit communis in
urbe, quia sequebantur ea scola stationes, processiones
et festa principalia ecclesiarum urbis; vivebant enim
in communi et habebant Primicerium in prelatum. Il
erat tunc haec magna dignitas in urbe, quoniam caput
erat totius cleri et quasi rector: et in hac scola informa-
bantur iuvenes in cantu et lectione et in moribus. ^{Primi}
vero in ecclesiis cathedralibus processit per mundum
primicerii dignitas seu officium, de quo XXV distinct.
et extra de offic. primic. sicque intelligitur, quod hic
dicitur de laudibus in S. Paulo per scolam cantantis

Petrus urbanus episc. in vitam Leonis II.
ap. Cassandrum, de liturg. Pontif.

Le Primicerius, d'après Haute Loth

Maintenant il faut voir ce que c'est que le Primicerius, que le titre de Pierre l'Orvietain appelle le Pulch de cette école, habebant Primicerium in Palatium, ajoutant que cette dignité est une grande dans le ville de Rome parce qu'il est comme le chef de tout le clergé, caput totius clerici et quasi rector et en effet, il entend parler le Prechantre de l'Eglise patriarcale de Saint Jean de Salern, qui est le premier titre du pape. Le pourquoy le Prechantre estoit aussi souvent employé en de grands affaires, comme fut

Ambroise, appelé par Anastase Primicerius, que le pape Urbain II envoia vers Astulphe, roy de Lombards, en 784. pour traiter de la paix avec lui. Luitprand (l. 6. de reb. per Europ. part. c. 6.) fait aussi mention d'un Leon Primicerius scolae cantorum qui assiste a un Synode tenu a Rome l'an 965. touchant le Pape Jean XII. Et le Primicerius estoit encore maître de l'école de Rome en l'an 1232 auquel Responus fait mention d'une transaction faite entre lui et l'Eglise d'Jean de Salern.

Quant au mot Primicerius il ne signifie proprement autre chose que le premier en office ou dignité qui estoit eue sur les tablettes de cire ou l'on enivoit autrefois avec un style les ordonnances. Mais enfin ce mot a été appliqué particulièrement aux grands Chantres des Eglises cathedrales comme le remarque en son Pierre l'Orvietain: hic vero in ecclesia cathedrales processit per mundum Primicerii dignitas seu officium.

primicerius { presopales et pourvois des év. cathed.
conduites et intendants des écoles de grammaire.

Instruction de le jeunesse confie au Primicier

Primicier ut praesit in docendo diaconis, et
reliquis gradibus ecclesiasticis in ordine positis, ut
ipse disciplinae et custodiae insistat, sicut pro. ani.
-mabus eorum coram Deo rationem est redditurus:
ut ipse diaconus docet lectiones, quae ad nocturna
officia clericorum pertinent et de singulis studium
habeat, ut in quacumque re capacem sensum habuerit
absque ulla haec negligentia, aut a quo ipse
iussit, instruatur

Seculares, l. I. tit. 15. r. 10.

Primicier

art. du Dist. de droit canon. d'Ambr. et Cordis.

D'après Du Cange, le mot primicier de primus in aera désignait le premier des divers offices civils et ecclésiastiques, celui dont le nom figurait en tête des tablettes ou matricules. Il y avait ainsi des primiciers de notaires, du palais, de la cour, de juges... C'est dans ce sens aussi que cette qualification entra dans les usages ecclésiastiques. Le primicier avait sous son autorité les acolytes, le sacriste, les chantres et les lecteurs; il devait diriger le chœur au choeur et indiquer ce qui devait être chanté, fixer la solennité et le contenu du temps. Il exerçait de plus les fonctions de notaire épiscopal, de secrétaire général, ainsi que nous le voyons par la attribution suivante que lui donne le droit "Epistolae Episcopi. . . (C. I. Dist. 25.)

Quand l'évêque était absent, il était remplacé par l'archidiacre, l'archiprêtre et le primicier "In absentia pontificis, archidiaconus, archipresbyter et primiciarius, locum praestant pontificis" dit une ancienne Secrétaire attribuée au pape S. Martin.

Plus tard le primicier ne conserva que la fonction de grand chantre (cf. cap. Cum olim, 6 de Consuetud.) et on lui adjoignit souvent un 1er chantre ou succentor (cap. Inter dictos II, de necessariis praelat.)

Dans les chapitres le primicier eut aussi l'enseignement. En latin et de autres sciences, il devint ainsi l'écolâtre - Détail de fonctions: Ad primum etc.

(1) In appendice ad p. 1.
et dicitur per, in Graecorum
de S. Basil. S. Basil. de Graecorum
S. Basil. S. Basil. S. Basil. S. Basil.
S. Basil. S. Basil. S. Basil. S. Basil.
S. Basil. S. Basil. S. Basil. S. Basil.
S. Basil. S. Basil. S. Basil. S. Basil.

(Le même) « Finitis tribus temporibus archidiaconus autem cum aliis
« juvenibus in iurata profuerat ante dominum pontificem
« potiorum, & vinum bibat ipse, & omnes alii bibunt. »
« In totum cantus surgunt, & cantant hanc sequentiam
« Graecam, Nixae Episcopi hunc cognosce, qua sequentia fuit,
« cum, & oculum habet potior pontificis, & dicitur bibere cognosce
« potioris. Sic omnes latini recitant. » no 69.

(Le même) « Ad Vespertinum debet esse dominus pontifex ad sanctos eosdem
« & dominum, cum omnibus scholis, & aliis honorifice cantent
« Vespertinum, sicut in die sancti Basilidis, & habere canonem de ecclesia,
« & ipse omnes ordines palatii, videlicet penam, vinum, lactes &
« lacteas. » no 64.

(Hugobon) « In hac historia habet dominus pontifex XX solidos. Papient.
« cardinales vero, & diaconi, & primicerii cum cantoribus
« accipiunt X solidos quatuor. » no 58.
« In festivitate sancti Pauli dicit pontifex: Ille cum
« omnibus scholis; facit Vespertinum, & habet cum omnibus
« canonem de ecclesia. » ad vigiliis quinque
« Responsoria cantant cantores & basilicarii, & accipiunt
« ab archidiacono XVIII denarios cantat Missam, & schola
« accipiunt ab ecclesia pro beneficiis festi tantis IV solidis.
« de moneta. » no 69.

« In festivitate sancti Laurentii accipiunt schola pro
« beneficiis ab ecclesia VIII solidos denariorum. » no 70
« In festiuitate sancti Andrea debet esse dominus pontifex
« cum omnibus scholis ad sanctum Andrea in Vaticano
« Praeceptis cum ad introitu decima illuminat ecclesiam, &
« si fecit pro eius iure. Duo gratias » no 76 & ultim.

Ex Ord. X. I. Auctore Bonifacio, canon. S. Petri. Mus. Ital. pag. 118-119. Mign.
col. 109-109h

Privilegia & penales de la Sede Cantorum d'après les Ordines Romani.

(Mus. Ital. - Mign. P. L. tom. LXVIII.)

La rédaction première remonte évidemment à saint Grégoire le Grand, ainsi qu'il ressort des nombreux détails sur le rapport aux réformes sans pontife. Ainsi, les minutieux détails sur le tenue de la Sede, & sur les rapports personnels, surtout de l'office, avec le Pontife: ce qui regarde les dévouements de la cité & l'organisation de la cour papale; les subrogés officiaux quand le pape est malade.

Les taxes, dans leur état commun, sont de VII s., mais la plus grande partie ne porte pas le nom des cardinaux, qui s'effectuent que par un passage facilement reconnaissable: la rubrique sur l'Argent Dei, par exemple.

Le premier Ordo n'est certainement pas le plus ancien, mais le plus romain; le second fournit un meilleur texte, mais très mêlé de rubriques gallicanes; le troisième est une rédaction ultérieure du 1^{er}, du 1^{er} siècle; les cinquième & sixième sont une adaptation de l'Ordo romain à l'usage d'églises gallicanes: ce sont les seuls qui traitent de l'office ordinaire. On peut y joindre, en ce qui concerne la Sede, l'Ordo IX, des mêmes temps que les premiers.

1^o Aute in non ^{regionarii} subdiaconus ad pontificem:

« Servi domini mei, tibi subdiaconus regionarius legit Apotolum, & talis
« de sede cantabit. Et postea non licet alterum mutare in loco lectoris,
« vel cantoris. Quod si factum fuerit, et si paraphrasista a pontifice
« mutabit de cantoribus. Ord. 1^o Mus. Ital. p. 7. Mign. col. 110.

« Promittat talem subdiaconum regionarium Epistolam legere, &
« talem Responsorium, & talem Alleluia cantare; & postea non
« licet in loco lectoris vel cantoris alterum mutare: quod si factum
« fuerit, excommunicabitur archiparaphrasista, id est quartus schola,
« qui semper debet pontifici transire ad cantores. »
ord. III. no 7. Mus. Ital. p. 99 - Mign. col. 113

(1) Id est, regionarii
subdiaconus ad pontificem
& talis
(2) Id est, quartus schola
(3) Id est, archiparaphrasista

28 Ad offertorium:

« Descendit subdiaconus sequens in scholam, accipit fontem & « manu archiepiscopi aphoniae, q[ue] desit archidiacono » Ord. 1.º usq[ue] 16. Mus. Ital. p. 11. Mign. ed. 964. - id. in Ord. 11.º q. Mus. Ital. p. 47. Mign. ed. 973. - id. in Ord. 111.º Mus. Ital. p. 89. Mign. ed. 981.
 « Cantor itaque & populo fontem accipit oblationem schola & sine vino..... Cantor vero per juniorum suum canonem « cum equa involutam mappaula transmittit et subdiacono » Ord. 1.º usq[ue] 16. Mus. Ital. p. 67. - Mign. ed. 985.

3ª Ad communionem:

« Pontifex... communicat... in diebus festis de schola XII, nam & ceteris diebus in presbyterio communicat. » Ord. 1.º usq[ue] 16. Mus. Ital. p. 19. - Mign. ed. 967.

4ª In fine missæ:

« Diebus vero sollemnibus, id est precipue festivitatem & habentibus, precepta Missionum sollemnitate, procedente & pontifice, occurrat ei cantor cum schola, q[ui] dicat: Tebe & Domine Benedicere, responsiterque a pontifice Benedicere & nos Deus, q[ui] tota schola alio dicit voce Anon. Simili & clam ratione fiat, cum ingredi in secretarium solet » Ord. 1.º usq[ue] 16. Mus. Ital. pag. 89. Mign. ed. 990.

5ª Subleto Sancto.

« ~~Præcedit~~ Schola descendit ad fontes ad litania faciendam, & expectantes parati pontificem. Secundus vero schola tenet & vas aureum in manu sine sinistra super planetam, uide & pontifex mittit chrisma in fontem, q[ui] iterum faciunt & litaniae toram. » Ord. 1.º usq[ue] 16. Mus. Ital. p. 26. Mign. ed. 966.
 « Schola descendit ad fontes ad litania faciendam, expectantes & parationem pontificis, q[ui] non finivunt litania, dicunt & Agnus Dei semper, usq[ue] dum pontifex venerit, q[ui] accipit eis & ut sileant. Secundus vero schola tenet vas aureum in & manu sine sinistra super planetam, uide pontifex mittit & chrisma in fonte » Ord. 1.º usq[ue] 16. pag. 35-36. ed. 966.

1) Les autres textes de l'Ord. ont été écrits sous l'inspiration de sainte Sollicitudo et de sainte Domine Benedicere, qui n'est pas pontifex, mais qui est le Pontifex.

65 In eodem:

« Dum dicitur Agnus Dei, magister schola dicit Accedite, & q[ui] tunc illuminatur ecclesia » Ord. 1.º usq[ue] 16. pag. 28. ed. 977. - id. in append. n.º 10 p. 36. ed. 964. præter: adicit ex calce & voce dicitur. »

7ª De gradibus Romana Ecclesia

« Primum, in quodamque schola reporti fuerint priori & bene psallentes, tolluntur inde, q[ui] nutritur in schola & cantorum. Si autem nobilitatem filii fuerint, statim & in cubiculo nutritur. Ex hac accipiunt primam & Benedictionem ab archidiacono. » Ord. 11.º usq[ue] 16. pag. 89 - col. 1003.

In XIIº seculo.

« Die Natalis Domini q[ui] die Sancto Pascha dat [papa] omnibus & presbiteribus Romanis, id est presbyterium duplex: presbiter & scilicet XX solidi..... primario iudicium... unicuique iudicium... priori episcopo... unicuique episcopo... priori cardinali... archid... unicuique de concilio... primario & cantorum... III solidi, q[ui] marium; secundario cantorum II solidi; priori & basilicario II solidi. q[ui] VIII denarij pro honorantia, unicuique & cantori II solidi... » etc » n.º 22.

+ Letebundum (Not. q. Mabill.)

(Mabill.) « Surgunt cantores, q[ui] cantant sequentiam⁴⁾ modulatoribus & vocibus, qui surgentes faciunt imperata. Finita sequentia, & vadunt & scullantur pedes pontificis, q[ui] accipiunt a & sacellario unum byzantinum, q[ui] dominus papa dat & eis cappam plenam potione ex ore suo, q[ui] bibunt. & Finito convivio, omnes vadunt ad mundum sancti. » n.º 23.
 3) Vaguet « Cantores autem ex precepto domini pontificis cantant & sequentiam, que sicut conuenit Pasche, modulatoribus & organis, ea quo finita sunt, q[ui] scullantur pedes pontificis & qui datus capam plenam potione qui la bunt, q[ui] accipiunt & a sacellario unum byzantinum » n.º 48

4) Texte qui précède de l'Ord. 1.º usq[ue] 16. Mus. Ital. p. 26. Mign. ed. 966. n.º 23. Vaguet « Cantores autem ex precepto domini pontificis cantant & sequentiam, que sicut conuenit Pasche, modulatoribus & organis, ea quo finita sunt, q[ui] scullantur pedes pontificis & qui datus capam plenam potione qui la bunt, q[ui] accipiunt & a sacellario unum byzantinum » n.º 48

nr 514965 A et B de Munich avant

pris pour les titres
de Gerbert d'Aragon
les mss. de S. Blasie
comparés avec
mss. de S. Emmeron
un madmou et
avec des fragments
d'offices lyonnais et
de Cassin

Hermann Hoff.
Schleich, ami, d'Éichthal.
de voir les originaux de
puis les mss. lettres 992
d'Offert. n° 14669 de la Bib
Hessingue de la com
de Munich, le 6 &

Magnus Deus - Sarum -319. Quem ad te - Trinities -321. Conterpulsator - 4 strophes pour de la prose1. A. de l. V. - XXXVI de vobis etc. l. 5^e (9-10)

tranches -

324. Sans titre - Br. Mus. - 30.027 - Graduel allemand
du XV^e s.325. Salvum - Sarum -327. Josephinai - id.330. Quelvis Jesus - id.335. Christus - id.341. Quid sit omnes - cf. Vaine Pesse - proseinsérée dans un R. de S. Nicolas -343. Ecce fulget - cause - 335.348. Salve crux - Sarum -349. Omnes gentes - Dominicain - Br. M. 23.935 -351. Sanjusenda - Mirival plémié de Paris - XIV^e s.
Br. M. 16.905.354. Sauve Deo - Sarum -355. Beatitude - Sarum -359. Sanctus Grad. anglais XIII^e s. Br. Mus. 12.194.364. Totum est vobis Sarum -365. Non tantum - Sarum - Storie de sainte Lande.St Michael's Priory,
Farnborough,
Hants.

O Salutaris

I. - Tou du Veilbeun - supplicium -II. - air populaire en Angleterre -III. - hymnaire de Sarum -

IV. - id.

V. - id.

VI. - id.

VII. - hymnaire de Durham -

VIII. - id.

IX. - hymnaire d'York -X. - antiph. dominicain XIII^e s. - Br. Mus. 30.072.

XI. - id.

XII. - id. -

Tantum ergo.I. - ordinaire -II. - hymnaire d'York -III. - combinaison d'une hymne d'York avec une de Sarum -IV et V. - composés avec une séquence de Sarum: "Luceduo moute" pour les Evangelistes -VI. - mariale - parait plus archaïque quecelui donné par D. Pothier et D. Morquecan -VII. - provençal de Sarum - hymne à la pro-cession des Flamencs -

VIII - attribué à Wobbe, mais plus ancien
que lui - forme primitive du "Cantus
modernus" de Scholmer.

Athames

I. - Aut. In conspectu Anglorum Vesp.

Rom. Poëta VI ad usqueas -

II. - arrangé sur un motif tiré de l'an-
técime de Benedictus à l'usage de la
Pêche. Dieu. - Le Passame sur une
antécime Ambrosienne. Pal. Mus.
t. VI, p. 253-4 de ms. - aut. Pozzi
notamment.

Les autres sont arrangés sur les Invitations
de Mathies.

Panis anglicus

I. - Pal. Mus. t. II, Pl. 36: Sicut nos
Michael.

II. - Sarum.

Opus ambrosianum - la musique est celle de
la pureté de la lithologie.

Ad quem dei - Provincial de Sarum - Solmi
du Samedi Saint.

Stanes de la Ste Vierge

III. Antiph Ambrosien.

St Maia - P. 91. t. VI, p. 126 (Ms.) Sandom
orientalis.

Prote Christi - ibid. 68. Jerusalem.

Agnes dei - ibid. 142. Moris vers.

Maria elision - ibid. 129 helicost nos.

IV. - Antiph grecien.

St Maia - Allegria de la fête des Pèlerinages.

Prote Christi - fin de l'effusion du Patri de S. Jozep.

V. - antécime ambrosienne très commune dans
le Pêche d'ice.

Agnes dei - complètement ambrosien.

l'épique ou l'hymne de la St Vierge.

I à VII - Aut. Domini can XIII^e s. Bo Fr 23, 935.

VIII - Sarum - Sarum ms. 462 - (Br Fr)

IX. - l'écrit provenant d'un convent de Poissy.

XV^e siècle - Br Fr Ms Eq 2601.

X - arrangé avec des timbres.

367. Altilia - Larum -
368. Clasidum - id.
369. Amelitis Decur. id.
370. Cocca - B. M. 30. 27 - v. pl. hant 324.
372. Adel. volu. Larum
373. Amastus - id.
375. Quem inimitata - Timbreo
377. virgini venenata Larum.
378. Mulier laudabilis v. pl. hant 351.

Plantes à venir le temple de Jherberg depuis
de mes ensembles de - Bismarck qui / 1811
Nagis de r'acientes / 1811

ms. ~~in~~ ⁱⁿ ~~Stavon~~ ^{Stavon}
3 ~~hand~~ ^{hand} ~~collation~~ ^{collation} ~~manuscript~~ ^{manuscript}

Deux manuscrits de Saint-Emilien,
un de D'ingot et des fragments de
Ottenbeuren
Fuburen et de Cassini.

Ottenbeuren

M. Hermsd. a prêt son ami
Schlecht, de Eichstädt, de la forme
de ses variantes de l'op. Quelques-uns
de ses variantes ont été tirés
à ajouter les notes de variantes de l'op.
Les ms de l'avis 992 (Vittinb.)
no 14663 (de la bib. de Munich, et
n° 14664-14969 A-B, aussi de
la B. de Munich.

UNIVERSITÉ DE PARIS

CERCLE MUSICAL UNIVERSITAIRE

(fondé en 1919)

MUSIQUE D'ENSEMBLE

VOCALE ET INSTRUMENTALE

SÉANCES HEBDOMADAIRES POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants de toutes Facultés, régulièrement inscrits à l'Université de Paris, peuvent être admis à ces séances comme exécutants (chanteurs ou instrumentistes).

S'adresser à M. l'Attaché du cours d'Histoire de la Musique, Institut d'Art de l'Université, 3, rue Michelet.

Vu et approuvé : *Le Recteur,*
Président du Conseil de l'Université,

ROUSSY.

Le Président du Conseil d'Administration du C. M. U.,
Professeur honoraire à la Sorbonne,

CH. GUIGNEBERT.

UNIVERSITÉ DE PARIS

CERCLE MUSICAL UNIVERSITAIRE
(fondé en 1919)

MUSIQUE D'ENSEMBLE

VOCALE ET INSTRUMENTALE

SÉANCES HEBDOMADAIRES POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants de toutes Facultés, régulièrement inscrits à l'Université de Paris, peuvent être admis à ces séances sous réserve d'exécutants (chanteurs ou instrumentistes).
S'adresser à M. l'Attaché du cours d'histoire de la musique, Institut d'Art de l'Université, 3, rue Michel.

CH. DUGNÈBERT,
Professeur honoraire à la Sorbonne,
Le Président du Comité d'Administration du C. M. U.

ROUSSY,
Président du Comité de l'Université,
Et est approuvé : Le Recteur.

*Auby (P)
Notes en double de toutes les notes
(plusieurs fois) dans la série Cantorum*

- Notes bibliogr., méthodologiques
- Notes et cibles et la Série Cantorum (en français et en latin)
- Note sur la pénicilline

18A/B